

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°2 ¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Syndicat départemental Eau47
Bâtiment B
997, avenue du Docteur Jean Bru
47031 AGEN Cedex
service.marchespublics@eau47.fr
05.53.68.44.00

B - Identification du titulaire du marché public

PURE ENVIRONNEMENT SAS
440, rue James Watt – Tecnosud
Immeuble Quartz
66100 PERPIGNAN
secretariat@pure-environnement.com
04.68.68.58.48

C - Objet du marché public

- Objet de l'accord-cadre :

Assainissement non collectif – Vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente territoire syndical – Contrat n°22067L1

Lot 01 : Territoires du Nord Lot, du Nord de Marmande et de la Brame

- Date de la notification de l'accord-cadre : **18 novembre 2022**
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : **maximum de 5 périodes, sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder 5 ans.**
- Montant initial du marché public :

Accord-cadre à bon de commande avec **une quantité maximale** de commandes pour chaque période annuelle :

- 1000 visites à 120 € HT
- 100 contre-visites à 120 € HT

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Suite à une erreur matérielle concernant les index de références et la variation de prix, il est apporté les précisions suivantes, sur :

- Le taux de répartition des deux (2) index de références, à l'article 10.3. Index de référence du CCAP ;
- La formule développée avec les 2 index :

$$P = Po[(50\% \times (INGm/INGo)) + (50\% (FDm/FDo))]$$

P = prix révisé HT du montant des prestations exécutées dans la période considérée

Po = montant initial HT des prestations exécutées dans la période considérée

INGm = valeur de l'index ING du mois d'octobre précédent la période d'exécution réelle des prestations

INGo = Valeur de l'index ING à la date d'établissement du prix initial (OCTOBRE 2022)

FDm = valeur de l'index FD du mois d'octobre précédent la période d'exécution réelle des prestations

FDo = valeur de l'index FD à la date d'établissement du prix initial (OCTOBRE 2022)

Périodicité de la mise en œuvre de la révision : la révision est annuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année considérée. Aucune révision ne sera appliquée pour la période initiale qui commence à la date de notification du marché jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les prix à payer sont ceux applicables à la date d'accusé de réception du bon de commande des prestations.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

Non

Oui

■ Incidence sur le délai d'exécution du marché :

La durée d'exécution de l'accord -cadre est inchangée.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)